

que qu'elle est en tous points semblable à l'ancienne loi d'après laquelle toute nouvelle variété que l'on propose de lancer relevait du comité de normalisation des grains de l'Ouest et de la Commission des grains. C'était un très bon système mais n'aurait-il pas été sage de prévoir une aide supplémentaire destinée à encourager l'essai de nouvelles variétés et à effectuer des recherches à ce sujet en ce qui concerne le coût, le personnel et ainsi de suite? Tout comme la classification en catégories, cela pourrait également rentrer dans le cadre de cette loi et nous devrions, me semble-t-il, songer à assurer une aide pour la création et l'essai de nouvelles variétés, qu'il conviendrait de mettre plus rapidement à la disposition des agriculteurs.

Pour ce qui est de la protection de la qualité des céréales canadiennes, non seulement du blé mais des autres aussi, les états de service de la Commission des grains ont été très satisfaisants et l'organisme qui naîtra de la loi à l'étude aura, je l'espère, un sens des responsabilités et une efficacité comparables. On a toujours accordé une importance primordiale à cet aspect de nos affaires céréalières,

qui mérite un peu plus d'attention sous forme d'argent, de temps et de personnel.

En dehors des points soulevés, monsieur l'Orateur, je me réjouis de ce que le ministre nous ait présenté une loi à étudier et à orienter. J'espère qu'une fois le bill rendu au comité, le ministre jugera opportun d'y apporter des modifications dans le sens de ce qu'on a proposé.

M. Peters: Dix heures.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le député de Timiskaming (M. Peters) a la parole.

M. Peters: Puis-je signaler qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: La Chambre veut-elle que la présidence déclare maintenant qu'il est dix heures?

Des voix: D'accord.

(A 9h.57 du soir, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
